Convention N° 8415

Section Inspection

ATTESTATION D'ACCREDITATION

ACCREDITATION CERTIFICATE

N° 3-2163 rév. 2

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

FUNERAIRES DE FRANCE
LE BOIS ROND
1003 ROUTE DE VIVANS
42640 NOAILLY

SIREN : 893816777

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type :* ***A***

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.
A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS / *SAFETY OF THE PEOPLE AND THE GOODS*

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-2163 rév. 2

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.
Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/03/2025**
Date de fin de validité / *Expiry date* : **28/02/2030**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment - Industries - Santé,
Pole manager - Building - Industries - Health,

DocuSigned by:
Olivier BUVAL
FE90541BBC0D49D...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.
L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).
Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-2163 Rév. 1.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-2163 Rév. 1.
Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

Section Inspection

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-2163 rév. 2

Organisme d'inspection accrédité :

FUNERAIRES DE FRANCE

LE BOIS ROND
1003 ROUTE DE VIVANS
42640 NOAILLY

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation(s) en vigueur :

7 - SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS / 7.6 - Installations funéraires / 7.6.1 - Contrôles relatifs aux installations funéraires #		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
7.6.1a	a) Contrôle de conformité des chambres funéraires	Code général des collectivités territoriales (article L.2223-23) (articles D.2223-80 à D.2223-87) Circulaire DGS/VS 3 n°68 du 31 juillet 1995 relative aux prescriptions applicables aux chambres funéraires Circulaire du 28 mai 1996 relative au contrôle de conformité des chambres funéraires, des crématoriums et des véhicules participant aux convois funéraires
7.6.1b	Contrôle de conformité des crématoriums et contrôle des fours de crémation	Code général des collectivités territoriales (articles L.2223-23 et L.2223-40) (articles D.2223-99 à D.2223-103) Arrêté du ministère chargé de la santé du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminé des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère Arrêté du 11 avril 2023 fixant les caractéristiques techniques applicables aux

		crématoriums et aux appareils de crémation
7.6.1c	Contrôle de conformité des véhicules de transport de corps avant et après mise en bière	Code général des collectivités territoriales (article L.2223-23) (Articles D.2223-110 à D.2223-114 et D.2223-116 à D.2223-120)

Section Inspection

Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à FUNERAIRES DE FRANCE

IMPLANTATIONS	ADRESSE
FUNERAIRES DE FRANCE	LE BOIS ROND 1003 ROUTE DE VIVANS 42640 NOAILLY

Date de prise d'effet : **01/03/2025**

DocuSigned by:
Jérémy SIMONNET
D372C263703F451...

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-2163 Rév. 1.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr